



Inscription stage surf 2017 – Surfing Club Saint Gilles

Complétez ce document et joindre : Un chèque d'acompte de 30% du montant total à l'ordre de Surfing St Gilles, pour la réservation.

Nom : Prénom : Date de naissance : Licence :

Nom : Prénom : Date de naissance : Licence :

Nom : Prénom : Date de naissance : Licence :

Adresse principale :

Code postal : Ville :

Portable : / / / / E-mail :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom :

Adresse de vacances :
.....

Portable : / / / /

Informations médicales éventuelles concernant le pratiquant (allergies...) :

La formule de votre choix :

• Stage :

Personne 1 : séances Tarif : € Date du stage : du / au /

Personne 2 : séances Tarif : € Horaire des cours :

Personne 3 : séances Tarif : €

• Leçon(s) particulière(s) : séance(s) Tarif : €

Pour une semaine de cours, le Surfing Club St Gilles vous offre une location de planche d'une durée de 2h00.

Cadre réservé au Surfing Club St Gilles

Montant dû : €
Acompte : € Chèque – espèce – ANCV – CB
Solde : € Chèque – espèce – ANCV – CB
N° chèque(s) : /

Surfing Club Saint Gilles

Téléphone : 02.28.10.63.78 - E-mail : contact@surfing-stgilles.com - www.surfing-stgilles.com



CONDITIONS ET RÉGLEMENT

Article 1 : Paiement du stage:

30% à la réservation. Le paiement du solde devra s'effectuer le premier jour de stage par tous moyens de paiement.

Article 2 : Annulation des cours:

Le Surf est un sport «nature». En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, orage, tempête...), les cours ne pouvant pas être effectués seront, en accord avec le responsable de l'école, reportés à une heure ou une date ultérieure en fonction des possibilités. En aucun cas, ils ne pourront être remboursés.

Article 3 : Responsabilité du SURFING CLUB ST GILLES:

Les stagiaires seront pris en charge par la structure et donc sous la responsabilité des moniteurs à l'appel de leur nom. Ils restent sous la responsabilité du moniteur jusqu'au moment du rangement de leur combinaison. La responsabilité civile du Surfing Club concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, et dans les délais décrits ci-dessus. Les parents ou responsables légaux des stagiaires mineurs devront s'assurer, avant de confier les stagiaires au Surfing-Club, que la prestation prévue a bien lieu.

En cas d'urgence (accident, blessure...), le Surfing St Gilles peut être amené à prendre des décisions permettant de porter assistance à la personne. Dans un tel cas, le Surfing contactera les services de secours et suivra leurs instructions. La famille sera alors contactée au plus vite pour être informé de la situation.

Article 4 : Vol d'objets

L'école n'est pas tenue pour responsable des vols d'objets commis dans l'enceinte de la structure. Tous les objets de valeur (appareil photo, caméscope, téléphone portable, etc.) devront, par mesure de précaution, ne pas être laissés dans les vestiaires. Exceptionnellement pourra conserver vos effets de valeur.

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e), parent ou représentant légal, autorise mon (mes) enfant(s) à suivre les activités décrites sur ce bulletin.

Je certifie qu'il(s) est (sont) médicalement apte(s) à la pratique sportive et sait (savent) nager. En conséquence, je dégage le Surfing St Gilles de toute responsabilité en cas d'accident lui (leur) survenant, ou provoqué par suite de son (leur) éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes du moniteur.

J'autorise le Surfing St Gilles Croix de Vie à prendre toutes dispositions nécessaires en cas d'urgence.

J'autorise le Surfing St Gilles à diffuser et utiliser des images et photos de mon (mes) enfant(s) sur son site internet.

DECHARGE (pour les majeurs)

Je certifie que je suis médicalement apte à la pratique sportive et que je sais nager. En conséquence, je dégage le Surfing St Gilles de toute responsabilité en cas d'accident me survenant, ou provoqué par suite de mon éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes du moniteur.

Je déclare avoir pris connaissance des « CONDITIONS et REGLEMENT » ci-dessus.

J'atteste avoir reçu une notice reprenant les garanties d'assurances liées à la licence FFS. Je reconnais avoir été informé de l'intérêt à souscrire des garanties complémentaires dont des capitaux invalidités et décès plus importants. Néanmoins, je refuse la souscription de garanties complémentaires.

Fait à : Le :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé ») :